

## 1. Objet

Cette procédure a pour objet de préciser comment sont déterminées et suivies les actions d'amélioration. Ce processus est axé sur l'augmentation permanente de l'efficacité et/ou de l'efficacité de l'organisme pour réaliser ses politiques et objectifs. La démarche d'amélioration répond aux attentes et besoins croissants des clients et garantit une évolution dynamique du Système de Management de la Qualité.

## 2. Domaine d'application et responsabilités

Cette procédure décrit la mise en oeuvre des actions correctives et actions d'améliorations .

Les critères de déclenchement des actions correctives et actions d'améliorations sont les suivants : réapparition d'une non-conformité suite à un traitement non efficace ou écart relevé lors d'un audit pouvant avoir une incidence sur la satisfaction client...

## 3. Définitions

Action corrective : action visant à éliminer la cause d'une non-conformité et à éviter qu'elle ne réapparaisse.

Amélioration continue : activité récurrente menée pour améliorer les performances

Non-conformité : non-satisfaction d'une exigence

## 4. Informations complémentaires

documents de référence :  
 - Norme ISO 9001 chapitre 10 "amélioration"  
 - Norme ISO 9000 "principes essentiels et vocabulaire"

## 5. Diffusion

1 SQ     1 DG     30 SILOS     1 INF     1 EXE     1 DEV     1 ENT  
 1 PER     1 APP     1 CER     1 LOG     1 SEM

## 6. Modifications

15/09/09	Création sous référence PR8.5-1	Indice 00
23/10/14	Harmonisation des systèmes qualité dans le cadre de la fusion	Indice 01
02/03/17	Prise en compte des exigences de la norme version 2015	Indice 02

Nom :	S. MAUPOU
Visa :	SM

RÉDACTION

Nom :	J. DEBOURGES
Visa :	JD

VALIDATION

Nom :	G. RIVET
Visa :	GR

APPROBATION

